

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2023

N° 2023/3

49^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 27 mars 2023, à 19h00**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenne/videos>).

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. AFFAIRES SOCIALES

Plan de Cohésion sociale - Programme 2020-2025 - Approbation de la mise à jour du PCS dans le cadre de la troisième année de la programmation du Plan - Présentation de la convention de partenariat entre le PCS et l'A.S.B.L "La Régie des Quartiers d'ANDENNE" dans la cadre du subside "Article 20" - Présentation du rapport financier - Présentation du rapport financier "Article 20"

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. 1- ANDENNE : Elaboration du SOL "ANTON " - Fixation du périmètre (actualisation d'une délibération antérieure)
2. 2.- ANDENNE : Urbanisation du site "ANTON" - Adoption de l'avant-projet de SOL
3. 3.- ANDENNE : Urbanisation du site "ANTON" - Contenu minimum du rapport sur les incidences environnementales

3. CIRCULATION ROUTIÈRE ET MOBILITÉ

Mobilité - P.C.M. - Présentation des objectifs et planning d'étude

4. C.P.A.S. D'ANDENNE

CPAS – Démission d'une Conseillère de l'Action sociale

5. FINANCES

1. Changement du délai de réclamation en matière de taxes - 6 mois --> 1an - Adoption d'une délibération générale
2. Compensation régionale de la taxe sur les Carrières - Exercice 2023 - Circulaire du 13.12.2022

6. MARCHÉS PUBLICS - AUTRES

1. Marchés publics passés par délégation en 2022 - Communication
2. Marchés publics passés par délégation - Communication

7. MARCHÉS PUBLICS - MARCHÉS DE SERVICES

1. Marché public 206/EX/S/DST/NS - Désignation d'un bureau d'études pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville - Procédure négociée sans publication préalable - Passation
2. Marché public 196/EX/S/DST/NS - Marché de services échelonnés pluriannuel (3 ans maximum : 1 an reconductible 2 fois) - Essais et analyses dans le cadre de travaux de voirie - Procédure négociée sans publication préalable - Passation

8. REVITALISATION URBAINE

Revitalisation urbaine du centre-ville - Phase II - Aspect patrimonial - Approbation d'un compromis de vente et aliénation de quote-part terrain (73ème délibération)

9. TUTELLE

Tutelle - Communication

10. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

Interpellation de Monsieur Etienne SERMON Conseiller communal : "BATOPIN, distributeur de billets de banque : à l'ouest rien de nouveau"

HUIS CLOS

11. CONTENTIEUX

1. Contentieux Ville d'ANDENNE c/Région wallonne - SPW - Autorisation d'ester en justice
2. Contentieux Ville d'ANDENNE c/P. M.

12. PERSONNEL

1. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - (M-A.L-G.)
2. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - (L.L.)
3. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif (J. D.)

4. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif (T. F.)
5. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif (A. H.)

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,



Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,



Claude EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 27 février 2023 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **22 mars**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le 21 mars à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 24 avril, 22 mai et 26 juin 2023 en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

